

**Publié le : 08 Juillet 2024 à 11:15**

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240628-CM\_OBJET\_27-DE



République Française

ville de Cambrai



Arrondissement  
de CAMBRAI

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 10 JUIN 2024**

**OBJET : N° 27**

**RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE**

**INTITULÉ : PERSONNEL COMMUNAL. DISPOSITIONS DIVERSES. PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 4 Juin 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;  
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ;  
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;  
M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;  
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;  
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ;  
Mme SAYDON ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme BRIQUET ;  
Mme BERTELOOT ; M. SIEGLER ; M. VAILLANT ;  
Mme DESMOULIN ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;  
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERY.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme CARDON ;  
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à Mme WIART ;  
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. LE MAIRE ;  
M. FLAMEIN qui a donné procuration à Mme BERTELOOT ;  
M. SIMPERE qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE ;  
M. F. WIART qui a donné procuration à M. L. WIART ;  
M. MOAMMIN qui a donné procuration à M. P.A VILLAIN ;  
M. DERASSE qui a donné procuration à Mme DESMOULIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

L'association « Société des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Cambrai », déclarée le 1er mars 1957 à la sous-préfecture de Cambrai, s'était donnée pour missions :

- de soutenir les agents dans leurs démarches et formalités administratives ;

- d'accorder des aides exceptionnelles aux agents en situation prévisible. Concrètement, ce dispositif consiste à octroyer de remboursables sur plusieurs années ;

- d'organiser chaque année un « arbre de Noël » pour les enfants du personnel, de moins de 18 ans, avec remise à chacun d'entre eux d'un cadeau ou d'une carte cadeau d'une valeur de 50 euros.

Les membres de l'association « Société des Œuvres Sociales » ont tenu le 7 mai 2024 une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle ils ont décidé de la dissolution de l'association régie par la loi du 1er juillet 1901 (le récépissé de déclaration de dissolution de l'association a été délivré le 15 mai 2024 par les services de la sous-préfecture de Cambrai).

Lors de cette assemblée extraordinaire, une autre résolution a porté sur l'état des comptes, à savoir :

- un passif, notamment d'emprunts en cours, d'un montant de 45 201 euros ;
- un actif correspondant au montant disponible sur l'unique compte bancaire de l'association, avant frais de clôture, d'un montant de 11 195.91 euros.

La Ville de Cambrai souhaitant poursuivre l'accompagnement de ses agents, il vous est proposé aujourd'hui de bien vouloir décider de la reprise :

- de l'actif et du passif de la « Société des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Cambrai » ;
- des dossiers et échéanciers d'emprunts en cours qui feront l'objet de prélèvement sur salaires ;
- du dispositif « cadeau de Noël » pour les enfants du personnel ayant moins de 18 ans.

S'agissant des emprunts, précisons que le Comité Social Territorial se réunira fin juin 2024 quant aux modalités de ce dispositif d'aides exceptionnelles (montant maximum de l'emprunt, échéancier ...).

**Publié le : 08 Juillet 2024 à 11:15**

Adopté à l'unanimité  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance  
M. Benoit VAILLANT

Le Maire de Cambrai  
François-Xavier VILLAIN